

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3131**

commune (s) :

objet : Etude des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarrandièrre à Ambérieux d'Azergues et des Hautes-Combes à Quincieux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Desseigne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 26 mars 2012****Décision n° B-2012-3131**

objet : **Etude des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarrandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes-Combes à Quincieux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2012-2854 du 19 mars 2012, le Conseil a autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes entre le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine (SMEP ST) et la Communauté urbaine de Lyon. Le SMEP Saône-Turdine est désigné coordonnateur du groupement. Il est notamment chargé de la passation de la procédure de consultation, de la signature du marché, de sa notification et de l'exécution administrative du marché.

Cette convention de groupement de commandes porte sur une étude des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarrandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes-Combes à Quincieux ayant comme objectifs :

- sur le secteur de la Sarrandière : la vérification des caractéristiques qualitatives, l'étude des dispositions techniques à mettre en œuvre en vue de la future exploitation du site et la définition des mesures de protection de cette ressource par rapport au futur barreau autoroutier A 6-A 46 et à l'élargissement de l'A 46,
- sur le secteur des Hautes-Combes : la connaissance de ce secteur étant assez faible, il est nécessaire de réaliser une étude hydrogéologique complète visant notamment à définir ses potentialités quantitative et qualitative.

La partie d'étude sur le secteur de la Sarrandière concerne plus particulièrement le SMEP Saône-Turdine et celle sur le secteur des Hautes-Combes concerne plus particulièrement la Communauté urbaine de Lyon. Les interactions entre les deux secteurs justifient le choix de lancer une étude commune par le biais d'un groupement de commandes.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché permettant la réalisation de cette étude.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 144-I-2, 33, 150, 160 et 161, 58 et 59 du code des marchés publics.

Le montant du marché, estimé à 480 000 € HT, est réparti de la manière suivante : 187 000 € HT à la charge du SMEP Saône-Turdine, 293 000 € HT à la charge de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché d'étude des potentialités des secteurs de la Sarrandière et des Hautes-Combes à Quincieux,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 144-I-2, 33, 150, 160 et 161, 58 et 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres du groupement de commandes.

**4° - Autorise** monsieur le Président du Syndicat mixte d'eau potable (SMEP) Saône-Turdine à signer le marché ayant pour objet l'étude des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarrandière et des Hautes-Combes, et tous les actes contractuels y afférents, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres pour un montant estimé à 480 000 € HT, soit 574 080 € TTC pour l'ensemble de l'étude réparti de la manière suivante : 187 000 € HT, soit 223 652 € TTC à la charge du SMEP Saône-Turdine, 293 000 € HT, soit 350 428 € TTC à la charge de la Communauté urbaine de Lyon.

**5° - La dépense** totale correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2012 et 2013 - opération n° 1P20O2193 - compte 617.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.**